

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le onze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONVERT Gérard, Maire.

**Présents** : Mme THIEBAULT, Mr DELABRE, Mme BRUSTEL, Mr GARNIER, Maires Adjoints  
Mme ALLIBERT, Mr ARSAC, Mme BOURDELAIN, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mme FERREBOEUF, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mme LE GOFF, Mr MAYRAND, Mme MIALON, Mme PEYRON, Mr POURHADI, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme MALZIEU a donné procuration à Mr CONVERT  
Mr MENINI a donné procuration à Mr ROCHER  
Mme PEYRON a donné procuration à Mr GARNIER

**Secrétaires** : Mme THIEBAULT et Mr DELABRE

**CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions ont un caractère permanent et sont constituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Il propose les constitutions suivantes :

<b>Commission d'appel d'Offres</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<i>Monsieur GARNIER Gabriel</i>	<i>Madame COZE Suzanne</i>
<i>Madame MALZIEU Sophie</i>	<i>Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth</i>
<i>Madame FERREBOEUF Florence</i>	<i>Madame THIEBAULT Arlette</i>

<b>Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<i>Mairie</i>	<i>Autres organismes</i>
<i>Madame THIEBAULT Arlette</i>	
<i>Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth</i>	
<i>Monsieur FIALON Jacques</i>	
<i>Madame DE ALMEIDA Hélène</i>	

<b>Commission des Travaux, Voirie, Réseaux</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Président : Monsieur GIBERT Alain</b>	
<i>Madame BOURDELAIN Marie-Jo</i>	<i>Monsieur GARNIER Gabriel</i>
<i>Monsieur MAYRAND Michel</i>	<i>Monsieur TRANCHARD Didier</i>
<i>Monsieur HARITCHABALET Claude</i>	<i>Monsieur ARSAC Michaël</i>

<b>Commission des Finances</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Présidente : Madame ALLIBERT Magalie</b>	
<i>Monsieur GARNIER Gabriel</i>	<i>Monsieur TRANCHARD Didier</i>
<i>Monsieur DELABRE Marc</i>	<i>Madame BOURDELAIN Marie-Jo</i>
<i>Monsieur GIBERT Alain</i>	<i>Madame LE GOFF Patricia</i>
<i>Madame MIALON Martine</i>	<i>Monsieur POURHADI Cyrus</i>
<i>Monsieur FIALON Jacques</i>	<i>Madame COZE Suzanne</i>
<i>Madame THIEBAULT Arlette</i>	<i>Madame DE ALMEIDA Hélène</i>

<b>Commission des Affaires Scolaires</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Président : Monsieur FIALON Jacques</b>	
<i>Monsieur TRANCHARD Didier</i>	<i>Monsieur POURHADI Cyrus</i>
<i>Madame LE GOFF Patricia</i>	<i>Madame FERREBOEUF Florence</i>
<i>Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth</i>	<i>Monsieur ARSAC Michaël</i>

<b>Commission Animation, Communication, Culture</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Présidente : Madame MIALON Martine</b>	
<i>Monsieur MAYRAND Michel</i>	<i>Madame THIEBAULT Arlette</i>
<i>Monsieur GARNIER Gabriel</i>	<i>Madame BOURDELAIN Marie-Jo</i>
<i>Monsieur DELABRE Marc</i>	<i>Madame MALZIEU Sophie</i>
<i>Madame FERREBOEUF Florence</i>	<i>Monsieur MENINI Frédéric</i>
<i>Madame ALLIBERT Magalie</i>	<i>Monsieur ROCHER Dominique</i>

<b>Commission Développement Durable</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Président : Monsieur HARITCHABALET Claude</b>	
<i>Monsieur GIBERT Alain</i>	<i>Madame DE ALMEIDA Hélène</i>
<i>Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth</i>	

<b>Commission Parcs, Espaces Verts, Jardins, Fleurissement, Illuminations</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Présidente : Madame FERREBOEUF Florence</b>	
<i>Madame PEYRON Bernadette</i>	<i>Madame ALLIBERT Magalie</i>
<i>Monsieur GARNIER Gabriel</i>	<i>Monsieur ROCHER Dominique</i>
<i>Monsieur DELABRE Marc</i>	

<b>Commission Vie Associative</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Président : Monsieur MAYRAND Michel</b>	
<i>Monsieur DELABRE Marc</i>	<i>Madame ALLIBERT Magalie</i>
<i>Monsieur FIALON Jacques</i>	<i>Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth</i>
<i>Madame MALZIEU Sophie</i>	<i>Madame PEYRON Bernadette</i>
<i>Madame MIALON Martine</i>	<i>Monsieur MENINI Frédéric</i>
<i>Monsieur POURHADI Cyrus</i>	<i>Monsieur ARSAC Michaël</i>

<b>Commission Accessibilité</b>	
<b>Président : Monsieur Gérard CONVERT</b>	
<b>Vice-Président : Monsieur TRANCHARD Didier</b>	
<i>Monsieur HARITCHABALET Claude</i>	<i>Madame BOURDELAIN Marie-Jo</i>
<i>Madame ALLIBERT Magalie</i>	<i>Monsieur ROCHER Dominique</i>

Le Conseil Municipal approuve ces propositions

### **DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEFENSE NATIONALE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un conseiller  
« DEFENSE NATIONALE »

<b>Conseiller DEFENSE NATIONALE</b>
Monsieur MAYRAND Michel

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

## **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant qu'il convient de déléguer au maire certaines compétences du conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Décide de donner au maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales pour :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. procéder dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire et les budgets annexes, à la réalisation, la modification des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être : à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans tous les cas ;
16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;
18. Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût de l'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250.000 €
21. Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

Exprimés : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délégués communautaires élus le 23 mars 2014 :**

<b>CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES CAPEV</b>
<b>Monsieur CONVERT Gérard</b>
<b>Madame ALLIBERT Magalie</b>

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE C.N.A.S**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un délégué au Comité National d'Action Sociale

<b>Délégué CNAS</b>
Madame THIEBAULT Arlette

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMISSION D'ATTRIBUTION HLM**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un délégué à la Commission d'Attribution HLM

<b>Délégué HLM</b>
Madame THIEBAULT Arlette

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

### **DESIGNATION DES DELEGUES ASSOCIATION M.P.T.C**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner cinq délégués au Conseil d'Administration de l'association MPTC :

Après un vote à bulletin secret, ont été désignés à la majorité des voix :

<b>Association M.P.T.C</b>
Monsieur DELABRE Marc
Monsieur POURHADI Cyrus
Madame MIALON Martine
Madame MALZIEU Marie Sophie
Madame THIEBAULT Arlette

Le conseil approuve cette proposition.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE PREVENTION ROUTIERE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner délégué « Prévention Routière »

<b>Prévention Routière</b>
Madame ALLIBERT Magalie

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SICALA**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un délégué au Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

<b>SICALA</b>
Monsieur TRANCHARD Didier

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

## **DESIGNATION DES DELEGUES ASSOCIATION V.M.A.C**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner cinq délégués au Conseil d'Administration de l'association VMAC :

Après un vote à bulletin secret, ont été désignés à la majorité des voix :

<b>Association V.M.A.C</b>
Madame BRUSTEL Marie Elisabeth
Monsieur FIALON Jacques
Madame BOURDELAIN Marie Josèphe
Madame LE GOFF Patricia
Madame THIEBAULT Arlette

Le conseil approuve cette proposition.



## **DESIGNATION DES DELEGUES AU C.C.A.S**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués communaux au Centre Communal d'Action Sociale :

<b>Monsieur CONVERT Gérard</b>
Madame THIEBAULT Arlette
Madame BRUSTEL Marie-Elisabeth
Monsieur FIALON Jacques
Madame DE ALMEIDA Hélène

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23  
POUR : 23  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU S.A.E**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués communaux au Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay :

<b>Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy-en-Velay</b>	
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur CONVERT Gérard	Madame THIEBAULT Arlette
Monsieur GIBERT Alain	Madame FERREBOEUF Florence

Le conseil approuve cette proposition.

Exprimés : 23  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

**DESIGNATION DE 2 DELEGUES DE LA COMMUNE DE  
CHADRAC AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU  
PUY NORD EST**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2014 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Energies qui regroupe les 260 communes de la Haute Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Energie (S.I.E), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de CHADRAC appartient au Secteur Intercommunal d'Energie du PUY NORD EST au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal du Puy Nord Est :

**Monsieur HARITCHABALET Claude**  
11 Chemin de Hurlevent – 43770 CHADRAC

**Monsieur GIBERT Alain**  
20 Avenue Louis Pasteur – 43770 CHADRAC

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)